



COUR TERRITORIALE DU YUKON

DIRECTIVE DE PRATIQUE
PC-7

Séance de la cour de circuit à distance

Les séances régulières de la cour de circuit peuvent avoir lieu par téléconférence ou par vidéoconférence à la discrétion du juge qui préside lorsqu'on ne prévoit traiter d'aucune question de fond ou si, en raison de la météo, il pourrait être risqué de se déplacer. Voir la directive de pratique ADMIN-5 (*Annulation de la tournée de la Cour de circuit en raison de la météo*).

Si la séance de la cour de circuit a lieu par téléconférence ou par vidéoconférence, le greffe prendra les dispositions nécessaires avec la communauté visée pour garantir que les lieux sont équipés de la technologie nécessaire. Les participants peuvent être présents à la salle communautaire pour se joindre à la téléconférence ou à la vidéoconférence, ou être présents au palais de justice de Whitehorse où le juge préside.

Le juge en chef J. Phelps
2 décembre 2025